

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 67-2020

| | |
|---------------|------------|
| Total membres | 23 |
| En exercice | 23 |
| Convocation | 07/10/2020 |
| Présents | 19 |
| Absents | 4 |
| Procurations | 3 |
| Votants | 22 |

Par suite d'une convocation en date du sept octobre deux mille vingt, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (ARIEGE) le **douze octobre deux mille vingt à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Minoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent,

Procuration : PORTET Christian à ROUGÉ Pierre, ROUCH Mylène à LE MINEZ Monique, PEISER Jean-Luc à CAUX Xavier

Absent : PORTET Christian, ROUCH Mylène, FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Travaux de voirie - Avenue Jean Duroux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au moment des travaux d'aménagement de l'avenue Jean Duroux réalisés en 2017, le Département de l'Ariège avait proposé à la municipalité une répartition des coûts liées aux travaux entre la voie de circulation à la charge du Département et les places de stationnement à la charge de la commune.

Selon ce mode de répartition, il revient aujourd'hui à la commune de Mirepoix de verser la somme de 5 132,20 € au Département de l'Ariège.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de verser au Département de l'Ariège la somme de 5 132,20 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

